



## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2021

Le deux du mois de février deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 26 janvier 2021

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, M. Sébastien GAY, Christelle GALICHET, Yannick JUNET, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT.

Etait excusée : Justine ROCHE, donne pouvoir à Ludovic BOUTTET.

Secrétaire de séance : Mme Christelle GALICHET.

Le compte-rendu de la séance du 18 décembre est approuvé sans réserve.

### Plan de formation 2018-31/8/2021 au profit des agents de la commune

En raison de la crise sanitaire, la réalisation des actions de formation programmée en 2020 a pris du retard. Le plan de formation 2018-2020 élaboré en partenariat avec le CDG 42 et le CNFPT permettant de recenser l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation des agents de la collectivité a été prolongé jusqu'au 31/8/21 et adopté à l'unanimité. Le conseil municipal approuve le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation.

### Groupement d'achat SIEL - Energie verte

La commune adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEL et participe au marché d'achat groupé d'électricité qui se termine le 30/6/2021. Ce contrat doit être renouvelé pour 3 ans.

Le SIEL propose d'intégrer une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupé d'électricité.

Afin de s'inscrire dans une démarche éco-citoyenne et de participer à construire un monde en transitions, le conseil décide à 6 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, d'intégrer 50 % d'énergie verte pour chacun des points de livraison. Le coût de la plus-value est estimé à 43 € ttc par an.

### Convention d'adhésion aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42

M. le Maire informe le Conseil municipal que les collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en œuvre les mesures de prévention destinées à préserver la santé et l'intégrité physique de leurs agents. Le CDG a mis en place une convention d'adhésion au service hygiène et sécurité qui permet de bénéficier de missions "d'inspection hygiène et sécurité" obligatoires et de missions "d'assistance individualisée en prévention" facultatives. Le forfait d'adhésion annuel est de 10 € par mois. M. le Maire donne lecture de la convention. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à conclure la convention correspondante avec le CDG 42.

### Prêt relais pour travaux d'investissement

M. le Maire expose au Conseil la nécessité de mettre en place un prêt relais d'un montant de 50000 € destiné à financer les travaux de voirie et la réfection de la salle des fêtes dans l'attente du versement des subventions accordées. Le taux fixe est de 0,65 %, les frais de dossiers sont de 0,1 %, soit 50 € sur une durée de 2 ans avec possibilité de rembourser par anticipation sans pénalité. Le conseil autorise M. le Maire à signer le contrat auprès du Crédit Agricole.

### Questions diverses :

Gilles Simon et Frédéric Brusq font le compte-rendu de la **commission voirie** et des travaux qui seront engagés cette année, notamment à Route de Collonges, VC 9 (chemin des Randonneurs), VC (Le Pavillon), Route de Pierre Bleue. Une consultation sans publicité va être faite auprès des différentes entreprises.

M. le Maire :

- fait le compte-rendu de la réunion avec le technicien de la **MAGE** du Département Loire qui a pour mission d'assister et conseiller les collectivités dans la gestion des stations d'épuration. Le bilan annuel 2020 a été présenté. Un curage de la station serait à prévoir d'ici deux ou trois ans.
- fait le compte-rendu de la réunion au **syndicat de Villerest** : le budget a été voté. Le taux des communes passe à 16,5 %.
- informe le conseil de la révision du **PLU de la commune de Balbigny**, limitrophe de St Georges. L'objectif est de réaliser l'extension de la zone d'activités de Chanlat pour permettre l'accueil d'une nouvelle entreprise.
- rappelle des mesures liées à la grippe aviaire qui sévit sur le territoire et notamment sur Arthun.
- informe du nouveau **conteneur à cartons** qui sera livré fin de la semaine par la **CCVAI** et sera positionné à côté des autres déjà en place sur le nouvel aménagement qui a été réalisé samedi 30 janvier par les élus.

M. Sébastien Gay présente le **chemin de randonnée** qui va être ouvert au **bord de Loire**. Les riverains et l'Etablissement Public Loire seront contactés par le syndicat pour signer une convention.

**Multiservices** : L'électricité a été remise, le compteur d'eau sera rouvert cette semaine. L'agent technique de la commune intervient pour quelques remises en état. Vu l'état de l'outil de travail, une entreprise de nettoyage a été contactée pour la désinfection des locaux et un nettoyage en profondeur pour un montant de 1 116 € TTC. La publicité pour trouver un gérant pourra commencer.

**Ecole numérique** : la convention avec la Délégation Régionale Académique au Numérique Educatif a été réceptionnée. Le matériel va pouvoir être commandé et installé à l'école.

Dans le cadre d'une consultation à distance des élus communaux délégués à la culture sur le schéma départementale de lecture publique 2021-2027, **Alexiane GUILLOT est nommée élue référente**.

**Free mobile** va introduire sur la commune la norme 5G sur son réseau déjà en place sur le Château d'eau. Cela consiste en l'introduction d'un partage dynamique entre les normes 4G et 5G de la bande de fréquences 700 MHz déjà déployée sur cette installation. Cette introduction, permise grâce à une modernisation de systèmes réseaux Free, n'implique aucune modification de l'installation, ni du système antenne. Par conséquent, aucun changement visuel par rapport à l'installation initiale n'est prévu.

**Le rassemblement des St Georges de France a été reporté à JUIN 2022**. La crise sanitaire ne permettra pas aux bénévoles de St-Georges-de-Reintembault d'organiser ce rassemblement dans un climat serein, trop d'enjeux existent....Ils regrettent vivement une nouvelle fois cette décision et espèrent vous retrouver tous en 2022.

Le **6 mars 2021** est organisée l'opération éco-citoyenne "J'aime la Loire... propre". Sur l'initiative de M. Fabien VIALON, le rendez-vous est fixé sur la place de la mairie à **8h30** pour toutes celles et ceux qui souhaitent participer à cette opération. Cette manifestation pourra être annulée en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire.

Sur l'idée d'entraide de M. Sébastien Gay, la mairie de Feurs a fait un don à la commune de St Georges de **10 jardinières en granit** qui trouveront leur place pour embellir notre village.

Fin de la séance : 21h35  
Le Maire,  
Ludovic BOUTTET



Réunion Maire/adjoints : 02 mars à 17h30  
Prochaine séance : 16 mars à 20 h 00  
La secrétaire, Christelle GALICHET

